

**AVIS DES SOCIETES**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

**BANQUE DE TUNISIE**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

(en K.Dinars)	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	mars-24	mars-23	déc.-23
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>209 983</b>	<b>190 114</b>	<b>209 983</b>	<b>185 165</b>	<b>814 798</b>
Intérêts	159 305	141 969	159 305	141 969	602 209
Commissions en produits	19 945	18 833	19 945	18 833	86 197
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement (*)	30 733	29 312	30 733	24 363	126 392
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>88 053</b>	<b>78 884</b>	<b>88 053</b>	<b>78 884</b>	<b>336 849</b>
Intérêts encourus	86 045	77 187	86 045	77 187	327 256
Commissions encourues	2 008	1 697	2 008	1 697	9 593
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>121 930</b>	<b>111 230</b>	<b>121 930</b>	<b>106 281</b>	<b>477 949</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>180</b>	<b>114</b>	<b>180</b>	<b>114</b>	<b>1 476</b>
<b>Charges opératoires</b>	<b>42 521</b>	<b>38 210</b>	<b>42 521</b>	<b>38 436</b>	<b>144 970</b>
Frais de personnel (*)	31 412	28 159	31 412	28 385	102 154
Charges générales d'exploitation	11 109	10 051	11 109	10 051	42 816
<b>Structure du portefeuille au bilan</b>			<b>1 204 377</b>	<b>1 186 888</b>	<b>1 126 683</b>
Portefeuille titres commercial			-	19 853	-
Portefeuille titres d'investissement			1 204 377	1 167 035	1 126 683
<b>Encours net des crédits <sup>(1)</sup></b>			<b>5 859 725</b>	<b>5 337 197</b>	<b>5 827 707</b>
<b>Encours des dépôts</b>			<b>5 838 390</b>	<b>5 295 190</b>	<b>5 803 572</b>
Dépôts à vue			2 016 662	1 857 641	1 951 282
Dépôts d'épargne			2 071 315	1 792 843	2 051 656
Dépôts à terme			1 750 413	1 644 706	1 800 634
<b>Emprunts et ressources spéciales au bilan</b>			<b>245 139</b>	<b>324 761</b>	<b>257 291</b>
<b>Capitaux propres apparaissant au bilan <sup>(2)</sup></b>			<b>1 130 984</b>	<b>1 040 267</b>	<b>1 130 984</b>

<sup>(1)</sup> L'encours des crédits est présenté net des provisions.

<sup>(2)</sup> Compte non tenu du résultat de la période

(\*) Chiffres mars 2023 retraités pour les besoins de la comparabilité

## **NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE**

### **ARRETES AU 31 MARS 2024**

#### **1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

#### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

##### **2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :**

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

##### **2.1.1. La constatation des intérêts :**

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

##### **2.1.2. La constatation des commissions :**

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

##### **2.2. Classification des titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

### **2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

### **2.4. Encours des crédits :**

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

### **2.5. Encours des dépôts :**

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### **2.6. Emprunts et ressources spéciales :**

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

## **3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2024 :**

A la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont atteint **5.859.725** mille dinars au 31/03/2024 , contre **5.337.197** mille dinars au 31/03/2023, soit une augmentation de **522.528** mille dinars **(+9,8%)**.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **(+10,3%)** passant de **5.295.190** mille dinars au 31/03/2023 à **5.838.390** mille dinars au 31/03/2024, soit une augmentation de **543.200** mille dinars. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de **+15,5%** (+278.412 mille dinars) pour atteindre une enveloppe de **2.071.315** mille dinars, et des dépôts à vue de **+8,6%** (+ 159.021 mille dinars).
- **L'encours des ressources spéciales** est passé de **324.761** mille dinars au 31/03/2023 à **245.139** mille dinars au 31/03/2024.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **(+13,4%)** pour atteindre **209.983** mille dinars au 31/03/2024 contre **185.165** mille dinars au 31/03/2023. Cette hausse concerne principalement les revenus du portefeuille commercial et d'investissement **(+26,1%)**.

- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en hausse de **+11,6%** passant de **78.884** mille dinars à fin Mars 2023 à **88.053** mille dinars à fin Mars 2024.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 un montant de **121.930** mille dinars, contre **106.281** mille dinars à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, soit une progression de **+14,7%** (**+15.649** mille dinars).
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+10,6%** pour atteindre **42.521** mille dinars au 31/03/2024 contre **38.436** mille dinars au 31/03/2023.

La banque de tunisie a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le 15 Avril 2024 qui a approuvé les comptes de 2023 et qui a affecté en réserves la somme de **92** million de dinars. Par conséquent les fonds propres après affectation au 31 Mars 2024 seraient de **1.223.011** mille dinars en croissance de **(+8,2%)** par rapport à l'année dernière.